L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 3 MARS 1887.

60me Année

Dufour & Bonnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 3 MARS 1887

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les prix suivants:

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes-Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Stephen J. Derbès, au No 124 de la rue Royale, articles d'opticien, lunettes, lorgnons, etc.

Par Hy Stern & Co., à leurs salles de ventes, 35 rue de Chartres—bottes, souliers et broderie quise.

La convention de Lac Charles.

On sait avec quelle anxiété était attendue la grande convention d'Etat à Etat, qui devait s'ouvrir à Lac Charles, le 23 février, et durer trois jours—une semaine n'ont pas été de trop, tant étaient graves les intérêts engagés; tant les questions qu'on y a traitées sont, à la fois, importantes et variées.

On s'attendait à ce que le succès fût grand; il a dépassé toutes les espérances. De onze à douze cents étrangers—agronomes, planteurs, cultivateurs de toute sorte et de tout pays, publicistes et journalistes, venus, soit du Nord et de l'Ouest, soit des différents Etats du Sud—se pressaient dans l'enceinte, prêts à prendre la parole, ou à rester religieusement attentifs aux discours des orateurs. On s'était adressé aux hommes qui font autorité dans la matière qu'ils avaient à traiter, et l'on peut dire que jamais les questions qui intéressent vivement la prospérité agricole de l'Union, n'ont été mieux élucidées. De grandes lumières ont été jetées sur presque toutes les branches de cette industrie, nourricière de l'humanité.

Il appartenait naturellement au gouverneur de l'Etat d'ouvrir personnellement la convention et de souhaiter la bienvenue, surtout aux hommes du Nord et de l'Ouest, aux délégués de l'Illinois, du Wisconsin, du Michigan, de l'Iowa, du Nebraska et autres qui, en effet, attiraient tous les regards et étaient l'objet de la plus cordiale sympathie. Après avoir fait un rapide, mais très brillant et vrai tableau des richesses naturelles de la Louisiane et des ressources de son sol, M. McEnery a fait ressortir l'importance de l'industrie agricole pour l'Union, qu'elle nourrit. à laquelle elle fournit ses plus beaux et plus clairs revenus, par ses énormes exportations à l'étranger, principalement dans l'ancien Monde. Personne n'ignore que nous produisons les deux tiers du coton du globe, plus, $615,000,000 de produits de ferme que nous avons quatre millions de fermes couvant une superficie de 300,000 milles, d'une valeur vénale énorme!

Ce qui donnait une physionomie particulièrement intéressante à la Convention, c'était la présence de nombreux délégués de couleur.

Le Gouverneur leur a souhaité spécialement la bienvenue, comme aux hommes qui ont le plus contribué au développement de la culture du sucre, du coton, du riz, du tabac et supportent, depuis plus de trois quarts de siècle, le poids du travail et de la chaleur, dans les régions du Sud.

La Présidence de la Convention avait été donnée à l'Hon. L. S. Coffin, de l'Iowa. Chaque délégation choisit ensuite un vice-président.

En voici la liste: MM. W. M. Frishback, pour l'Arkansas; Prof. Gully, pour le Mississippi; J. Dymond, pour la Louisiane; Gerear, pour l'Illinois; Crawford, pour le Nebraska; Franck Charles, pour l'Iowa; S. S. Anderson, pour le Wisconsin; Prof. Curtis, pour le Texas; S. Parrody, pour le Kansas, et le Prof. Knapp, pour le Minnesota.

Nous regrettons de ne pouvoir donner ici la série des discours, tous très intéressants, quelques-uns, véritablement savants, qui ont été prononcés, pendant les trois grandes séances de la Convention. Nous n'en citerons que quelques uns. Nous relèverons surtout un trait piquant du discours du président Coffin, de l'Iowa.

L'hon. Coffin est, paraît-il, un fermier habile, savant, mais au tout pratique—ce dont il fait son principal titre de gloire. Or, il y a, maintenant, établi à Lac Charles, un professeur fort estimé, fort recherché, le prof. Knapp, qui a été l'âme de cette convention, comme il est à la tête de toutes les entreprises qui ont fait de cette ville nouvelle ce qu'elle est—une localité à part, privilégiée, la véritable capitale du sud-ouest de la Louisiane. Cet excellent M. Knapp est l'ami, le camarade, le compagnon des travaux de l'hon. Coffin; tous les deux ont travaillé, quinze ans, ensemble, pour arriver au but que Lac Charles vient d'atteindre au si peu de temps. La chose a été si sensible au brave M. Coffin qu'il s'est écrié assez spirituellement, en parlant de son ami: "Vous nous l'avez soufflé, mais nous trouverons bien le moyen de vous l'enlever, à notre tour." Les habitants du Lac Charles ont ri, mais c'est une raison de plus pour qu'ils conservent le prof. Knapp.

Au premier rang des discours qui ont provoqué l'admiration des auditeurs, il faut placer celui du professeur Stubbs, de la station expérimentale de l'industrie sucrière, de Kennerville; puis, celui de M. J. Dymond, le président de l'Association des planteurs sucriers de l'Etat; celui de M. Hoard, du Wisconsin, qui a fait ressortir les grandeurs futures de l'industrie de la laiterie, appelée à révolutionner l'agriculture du Sud et, enfin, celui de M. Gilmore, sur la culture du riz.

Les résolutions adoptées méritent d'être citées; elles prouvent que les membres de la Convention connaissent à fond les questions dont ils poursuivaient la solution, durant leur très intéressante mais trop courte session, et les véritables moyens de donner une puissante impulsion aux différentes branches de l'industrie agricole.

Elles requièrent l'ouverture de cours d'eau navigables, en toute saison, pour établir une concurrence constante entre les différentes voies de transport des produits du sol et briser les monopoles qui ont été si funestes au producteur; elles font appel au Congrès et lui demandent de voter des crédits pour les travaux qu'exigent ces améliorations; elles réclament une protection légale, efficace, des intérêts agricoles, dans toute l'étendue de l'Union; elles s'adressent aux Représentants et aux sénateurs des différents Etats et les prient d'user de leur influence, pour obtenir l'adoption prompte de ces lois.

Enfin—et ce ne sont pas les moins importantes—elles stipulent la création de Stations expérimentales, là où elles n'existent pas; un système d'enseignement des sciences naturelles et physiques, appliquées à l'agriculture, et des mesures efficaces pour détruire jusqu'aux traces des maladies contagieuses parmi les animaux.

La Convention ne s'est pas terminée, quand le président, le marteau à la main, a déclaré la session close et proclamé l'ajournement indéfini. Elle a été accompagnée et suivie de visites aux différentes de Lac Charles, aux scieries, à la Banque, ainsi que d'excursions sur la rivière Calcasieu, à travers les prairies, les pinèdes et les étrangers ont pu se rendre compte des richesses de cette magnifique contrée. Jamais, peut-être, le Sud-Ouest n'a trouvé pareille occasion de faire apprécier ses incalculables ressources et nous pouvons affirmer que, à partir d'aujourd'hui, l'avenir, un avenir immense, est assuré à notre région.

LOUISIANE.

Le Patriot-Democrat, Clinton, paroisse East Feliciana, du 26 février:

Durant la semaine qui vient de s'écouler, le temps faisait plutôt penser au mois d'avril qu'à celui de février.

—Beaucoup de nos fermiers ont semé leur maïs. Depuis quatre semaines, il a fait, certainement, assez chaud, pour nous faire croire que le printemps est arrivé, mais il peut encore nous arriver des froids d'ici au premier d'avril.

—On craint, non sans raison, que le Mississippi ne hausse plus qu'à l'ordinaire d'ici au printemps.

—Quand la dernière Législature s'est assemblée, il y avait, dans la majorité, une ferme détermination de voter une loi qui ordonnerait aux chemins de fer d'établir des clôtures en fer le long de leurs voies. Des projets furent présentés à cet effet, et référés au comité. Les compagnies n'ont pas la moindre envie de faire une pareille dépense et, pour s'en dispenser, elles ont fait présenter un bill qui semblait assez convenable. Il a été accepté, voté et est devenu loi. Il stipule que, quand un animal sera tué, on en fera l'estimation comme la loi le requiert, et la valeur en sera payée dans les trente jours. Après ce laps de temps, si l'indemnité demandée n'est pas payée; elle portera un intérêt de 5 pour cent par mois, en faveur du réclamant. C'est une loi qui paraît excellente; elle a, d'abord, satisfait tout le monde; seulement, les compagnies agissent comme si elle n'existait pas; elles refusent de payer, excepté un quantum pour cent de la réclamation. Supposons que le fermier ait contre elles une réclamation de $25, pour une vache ou pour un bœuf—c'est généralement l'avantage—il lui est impossible de toucher la somme. Les compagnies offrent, par exemple, $17 et ne paient jamais plus qu'elles n'offrent. Le fermier est obligé de prendre ce qu'on veut bien lui donner, sinon, il faut plaider, il a à payer alors son avocat et il ne lui reste presque plus rien. On ne saurait assez protester contre cette manière d'agir. Il est à espérer que la prochaine Législature présentera, à ce sujet, une loi capable de protéger efficacement les propriétaires, et qu'on veillera à ce qu'elle soit exécutée.

—Marié, par le Rév. Thos Lansell, M. Lonzo P. Hamilton, d'Amite, à Mlle Minnie A. White.

—Décédée, chez sa fille, à l'âge de 76 ans, Mme Elizabeth Kent.

L'Observer, Pointe à la Hache, paroisse Plaquemine, du 26 février:

Le fleuve ne monte pas aussi rapidement qu'on s'y attendait.

—Les orangers, dans notre paroisse, sont tout en fleurs, et nous avons la perspective d'une très belle récolte.

—On est arrivé à un arrangement à l'amiable entre la Banque des Citoyens et la compagnie du chemin de fer Nouvelle-Orléans et du Golfe, pour le droit de passage à travers l'habitation Fanny. La poursuite pour expropriation a été retirée. Le nivellement est maintenant achevé depuis la Nouvelle-Orléans jusqu'à Bohemia, et, à la fin de la semaine, les rails seront posés jusqu'à Bel Air.

—Nous avons reçu, du Dr. A. H. Ballowe, une orange qui avait la grosseur d'un œuf de pigeon. A cette époque les années, les orangers sont généralement en fleurs. Nous avons été surpris de cette précocité. L'orange vient de l'habitation de M. Thomassin Barthélemy. On ne nous assure que toute la plantation de ce dernier porte des fruits de cette grosseur.

—Marié, à Pointe-à-la-Hache, en présence d'une grande foule d'amis et de connaissances, M. Amédée Janfreau à Mme Basil Buras, née Gravolet, et nièce de l'hon. P. A. Gravolet.

—Décédé, à Buras, M. Francis Williams, pilote des Passes. Il laisse une nombreuse famille pour pleurer sa perte.

La Sentinelle, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 26 février:

Samedi dernier, la pluie a commencé à tomber, accompagnée de tonnerre et d'éclairs. Jeudi dernier, nous avons eu jusqu'à 3,63 pouces d'eau. C'était plus qu'il n'en faut pour faire pousser nos récoltes, mais ce qu'il y avait de trop n'est échappé par la différence canaux. Tout marche bien, maintenant. Les chaleurs que nous avons eues sont encore venues activer la végétation.

Nous pouvons donc espérer une abondante récolte, l'automne prochain. Jamais le printemps ne s'est annoncé sous de plus favorables auspices.

—Le bayou monte rapidement. Il y a quelques semaines, on se plaignait de ce qu'il fût trop bas—pas de navigation possible. Dans quelques jours, on va éprouver des craintes, des inquiétudes contraires; on se demande déjà si les nouvelles levées pourront résister. Il serait vraiment remarquable qu'elles eussent une grande solidité. Elles sont détrempées et les chemins sont inondés. La population s'alarme.

—Il est une règle fixe qui, tous les ans, se répète: on commence toujours les travaux de levées juste au moment où ils devraient être terminés. Le tassement n'est pas opéré quand viennent les grandes eaux: de là, le dommage—quand dommage il y a—et c'est à la Providence que nous devons de ne pas éprouver de désastres, chaque année.

—La ville de Thibodaux a maintenant ses water-works, qui fonctionnent merveilleusement.

Nous pouvons, dès maintenant, compter sur une abondance d'eau qui nous permettra de tenir nos rues dans un état satisfaisant de propreté, et nous donnera aussi, en cas d'incendie, une grande facilité pour alimenter nos pompes.

—Le juge F. Colin, de Chenière Caminada, était ici, cette semaine, afin de prendre des mesures pour mettre en vigueur la nouvelle loi sur les huîtres. On détruit, chez nous, les bancs d'huîtres avec une rapidité véritablement alarmante. Si l'on n'y met bon ordre, il n'y en aura plus, dans quelques années. Les pêcheurs d'huîtres du pays sont enchantés qu'on mette quelque restriction à ce trafic. Tout le monde y gagnera—les marchands aux-mêmes.

L'Entreprise, Nouvelle Ibérie, paroisse Ibérie, du 26 février:

Depuis plus d'un mois, nous avons eu un temps délicieux; nous n'avions pas été aussi favorisés, sous ce rapport, depuis bien des années. Le thermomètre a oscillé, sans cesse, de 52 à 80 degrés par conséquent, la végétation a été très-hâtive. Nous sommes en avance de près de deux mois sur l'année précédente. Les travaux des champs sont poursuivis avec beaucoup d'activité, dans toute la paroisse. La semaine dernière, nous avons eu des pluies. Tout nous annonce un temps humide; il faudra, probablement, nettoyer les champs, mais, depuis quelque temps, le maïs est levé dans bien des endroits.

—Quant à nos rues, elles sont maintenant en bon état; on les draine, on renouvelle les ponts, on rétablit les anciens trottoirs en l'on fait de nouveaux. Un appel a été adressé aux propriétaires, qui doivent travailler à l'entretien des routes; sans nul doute, ils feront leur devoir.

Le Capitolian Advocate, Bâton Rouge, paroisse East Bâton Rouge, du 26 février:

Il y maintenant une grande réduction sur le frêt des grains de St-Louis à l'Atlantique, par chemins de fer; on parle même de réduire, de moitié, le tarif. La raison de cette mesure, c'est qu'à cette heure, tout le grain prend la route de la Nouvelle-Orléans; il n'en reste que bien peu pour les chemins de fer qui vendraient désbourser ce nouveau trafic de la route qu'il a pris. Les trains étant, d'ailleurs, presqu'à vide, les compagnies accepteront, volontiers, tous les prix qu'on leur offre. La lutte est engagée entre la route de l'Egt et celle du Nord; nous verrons qui l'emportera.

On nous écrit:

Sous presse:

Mes Frisons, par Sylvio *Pellicoli*, artiste en cheveux.

Imité des scènes de Mongolpha.

La neutralité belge et la paix.

La neutralité de la Savoie du Nord.

Voici le texte intégral du traité qui a été conclu, en 1870, entre la Grande-Bretagne et la Prusse, quelques jours après la déclaration de guerre du 19 juillet.

Article 1er.—Sa Majesté le roi de Prusse ayant déclaré que, malgré les hostilités dans lesquelles la Prusse se trouve actuellement engagée avec la France, sa volonté bien arrêtée est de respecter la neutralité de la Belgique, aussi longtemps que cette neutralité sera respectée par la France; Sa Majesté la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande déclare que si, pendant ces hostilités, les armées de la France venaient à violer la dite neutralité, Elle serait prête à coopérer avec la Prusse pour la défense de cette même neutralité de la manière qui pourra être concertée mutuellement, en employant pour cet objet ses forces navales et militaires dans le but d'assurer et de maintenir, de concert avec la Prusse, en ce moment et plus tard, l'indépendance et la neutralité de la Belgique.

Il est clairement entendu que S. M. la reine du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande, ne s'engage, par ce traité, à prendre part à aucune des opérations générales de guerre qui se poursuivent en ce moment entre la France et la confédération de l'Allemagne du Nord et ses alliés en dehors des limites de la Belgique, telles qu'elles sont établies par le traité du 19 avril 1839 entre la Belgique et les Pays-Bas.

Art. 2.—S. M. le roi de Prusse s'engage de son côté, dans le cas prévu par l'article précédent, à coopérer avec S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en employant ses forces militaires et navales dans le but susmentionné, et, le cas échéant, à concerter avec S. M. le roi des Belges les mesures qui devront être prises séparément ou en commun pour assurer la neutralité et l'indépendance de la Belgique.

Article 3.—Ce traité sera obligatoire pour les hautes puissances contractantes, pendant la durée de la guerre actuelle entre la France et la Confédération de l'Allemagne du Nord et ses alliés, et pendant douze mois après la ratification du traité de paix conclu entre les belligérants; et, à l'expiration de ce temps, l'indépendance et la neutralité de la Belgique continueront, en ce qui regarde les hautes puissances contractantes, à reposer, comme jusqu'ici, sur l'article 1er du quintuple traité du 19 avril 1839.

Art. 4.—Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Londres aussitôt que faire se pourra.

La Prusse signa ce traité le 9 août 1870.

Tel est le document diplomatique qui sert de réponse aux théories de sir Charles Dilke, dont toute la presse a enregistré, avec une émotion bien légitime, les désespérantes conclusions. L'ancien ministre anglais soutenait que les traités de 1839 n'avaient plus de valeur et que les garanties sur lesquelles reposait la déclaration de neutralité de la Belgique étaient devenues illusoires. Sir Charles Dilke n'a pas avancé cette opinion à la légère; il a eu ses raisons. On lui objecte que le traité du mois d'août 1870 a rajeuni les traités de 1839, et que, s'il avait connu cette circonstance, il ne se serait pas aventuré d'une manière aussi imprudente dans une discussion de principes d'une telle gravité.

Est-on bien certain, à Bruxelles, que la citation soit aussi probante? Est-il démontré que sir Charles Dilke en ignorait les termes? Il est plutôt à supposer que sa conviction se sera faite sur cette question, qui *devrait actuellement être l'unique préoccupation de tous les esprits sérieux*, lors qu'il a su qu'en 1870 l'Angleterre avait résolu cette même question de la neutralité par son initiative propre.

Les traités de 1839, qui garantissent l'indépendance et la neutralité perpétuelle de la Belgique, avaient en 1870 la même valeur qu'aujourd'hui, au tant que traités; pourquoi l'Angleterre a-t-elle cru opportun de refaire en 1870 un nouveau traité, plus explicite, plus rassurant? Si les traités de 1839 n'étaient pas une suffisante garantie en 1870, peut-on admettre que cette garantie soit suffisante en 1887? Sir Charles Dilke n'a pas fait d'autre raisonnement, et jusqu'à preuve du contraire, on ne saurait accuser sa clairvoyance. Il a fait une logique en demandant que les puissances fissent, pour la Belgique, en 1887, ce qu'elles ont fait pour elle en 1870. Il a de plus été "loyal" homme d'Etat en demandant la solution d'une question de laquelle dépend uniquement la paix.

Que l'Allemagne déclare solennellement qu'elle respectera la neutralité de la Belgique, et le conflit franco-allemand, dont on menace le monde sera, probablement évité.

Quelques journaux suisses ont annoncé, dernièrement, que le gouvernement français avait adopté, en ce qui concerne la Haute-Savoie, un plan de mobilisation aux termes duquel la zone neutralisée de la Savoie du Nord serait, en cas de guerre, évacuée immédiatement; ils ajoutent qu'en ce cas, elle serait occupée, militairement, par les troupes fédérales; et cela—ajoutent ces organes bien informés—*dans l'intérêt de la défense de la Confédération.*

Cette nouvelle n'a rien, en soi, que de très naturel et de très simple; mais sous la forme où elle est présentée et pour qui sait lire entre les lignes, elle révèle, chez les Suisses, un état d'esprit qu'il est d'autant plus nécessaire de discuter et de combattre que ce n'est pas la première fois que les Suisses émettent, au sujet de la neutralisation de la Savoie du Nord, des prétentions aussi contraires à l'esprit qu'à la lettre des traités.

Déjà, en 1870, la Confédération interprétant dans un sens nouveau les stipulations des traités de 1815 et du traité de Turin du 16 mars 1816, avait essayé de faire reconnaître, comme un droit indiscutable pour elle, l'occupation éventuelle de la zone neutralisée. Des démarches réitérées avaient été faites dans ce sens auprès du gouvernement de la défense nationale, qui eut le bon esprit de les repousser.

Un peu plus tard, en 1883, à propos d'un projet de fortifications à élever sur la montagne du Vuache, le Conseil fédéral, mû par le même ordre d'idées, interpella, directement, le gouvernement français. Un échange d'explications, au cours desquelles le ministre des affaires de France ne déploya peut-être pas toute l'habileté diplomatique désirable, eut lieu entre Berne et le quai d'Orsay, et les choses en restèrent là.

Aujourd'hui la question revient sur l'eau. Il est utile de la dégager des ténèbres dont quelques politiciens, plus ingénieux que pratiques, se sont plus à l'entourer, et de dissiper un malentendu que la passion a créé et que l'ignorance a compliqué. Il suffira, pour cela d'établir, brièvement d'abord, en quoi consiste la neutralité de la Savoie du Nord, ensuite quels sont les droits et les devoirs qui en résultent pour chacun.

En premier lieu, aux termes des conventions internationales, cette neutralité est absolument la même que celle de la Suisse. Eu second lieu, elle a été établie, non au profit de la Suisse, mais au profit de la Sardaigne, qui ne cessait de la réclamer et qui l'a imposée à la Confédération comme condition de la cession de territoire demandée en faveur de Genève. Enfin, le traité de Turin stipule, formellement, que la Sardaigne pourra, en temps de guerre, soit occuper elle-même le territoire neutre, soit, au cas où il ne lui plairait pas de le faire, s'entendre avec la Confédération sur les conditions d'une occupation par les troupes helvétiques.

L'annexion de la Savoie à la France n'ayant rien modifié à la situation existant en vertu des traités antérieurs, et la France ayant été purement et simplement *substituée à la couronne de Sardaigne dans ses droits et ses titres* sur les provinces annexées (Traité conclu à Turin le 24 mars 1860), il est évident, qu'après comme avant, cette annexion, la Suisse n'a aucun droit d'occupation sur les parties neutralisées de la Savoie du Nord, et que la neutralisation de cette portion de la France doit, au contraire, être considérée comme une servitude pour la Confédération—ce que, d'ailleurs, avant 1860, elle n'avait jamais songé à contester.

(Du correspondant particulier de la *Liberté.*)

Bruxelles, 13 février 1887.

Tout a été dit, ou à peu près, sur les dangers que courait notre neutralité. Une semaine a suffi pour amener les plus ardents antimilitaristes à modifier leurs opinions et à consentir aux sacrifices qui viennent de leur être demandés. Vous verrez que non seulement les crédits seront votés, mais que le projet de M. d'Oultremont sera voté aussi. Il faudra sans doute, pour gagner cette dernière victoire, faire sonner les clairons des journaux anglais et aussi des journaux allemands. Peut-être sir Charles Dilke parviendra à se convaincre, pour les besoins de la cause, que les traités de 1839 ne sont plus qu'un souvenir historique bon à classer aux archives, et nous communiquera de nouveau ses impressions.... pour nous impressionner. Dans cet ordre d'idées, tout est possible et tout est facile à admettre, puisque le but à atteindre a été subitement jugé *nécessaire.*

Cependant, à tout bien considérer avec attention, de quel côté viennent ces inquiétudes qui obligent notre pays à préparer la guerre? De France ou d'Allemagne? Tout le monde sait aujourd'hui, avec une complète évidence, que la seule nation responsable de tout ce brasse-bas est l'Allemagne. Tout le monde sait aussi que la France est la seule nation qui ait affirmé, sans arrière-pensée, ses aspirations pacifiques. D'où vient donc que, dans ce même moment où, d'une part, l'Allemagne promet qu'elle n'attaquera pas la France; ou, de l'autre, la France proclame qu'elle veut la paix, que c'est ce moment même que choisit l'Angleterre pour nous avertir que nous sommes menacés et que nous devons nous armer? Et pour nous convaincre que cette nécessité nous est imposée, elle *insinue* que les traités de 1839 sont "en enfance"; ou bien, variant ses effets, elle avoue avec une résignation admirable, qu'elle laissera passer, sans protester, à travers le territoire belge, les Allemands et les Français, s'ils jugent "utile" de choisir ce chemin le plus court, pour se rencontrer.

Quant aux traités de 1839, personne n'y croit plus guère, à vous dire la vérité. Ce n'est pas que nous admettions que ces traités soient devenus caducs, parce qu'en 1889 nous pourrions célébrer leur cinquantenaire; de telles arguties nous séduisent peu. Nous savons, ce qui vaut mieux, que la politique a une morale très indépendante. L'histoire contemporaine nous apprend que "ces hautes parties" laissèrent envahir le Danemark sans protester. Cela se passait en 1864. Nous avons même un exemple récent, tout aussi recommandable.

Les troupes russes, il y a huit ans, en 1877, entrèrent, sans le moindre scrupule, en Roumanie. Or, l'article 22 du traité de Paris, conclu en 1856, garantit la neutralité de la Roumanie. Qu'advint-il en cette aventure? Que le marquis de Salisbury fit cette déclaration:

"Les puissances ne peuvent pas affirmer la neutralité de la Roumanie, parce que les Russes n'en tiendront naturellement aucun compte en cas de guerre."

La Roumanie était en 1876 exactement dans la même condition que celle dans laquelle se trouve aujourd'hui la Belgique. On sait que les Roumains firent cause commune avec les Russes et qu'ils les aidèrent à battre les Turcs.

Je vous ai dit dans ma dernière correspondance que cette politique n'était pas nouvelle, chose qu'elle ait paru étonnante. Nous avons, en effet, toujours cru à l'efficacité de nos bons rapports avec l'Angleterre; nous avons pensé que l'indépendance de la Belgique était un intérêt anglais qui ne serait pas sacrifié à l'intérêt français. Ce n'était pas une erreur. Nous devons aujourd'hui, par suite de complications théoriques dont, nous ne connaissons pas très clairement les causes, rompre avec une tradition qui constituait à elle seule toute notre politique étrangère. Nous nous considérer comme abandonnés par l'Angleterre. Voilà le fait brutal, inattendu, stupéfiant, que nous sommes invités à admettre.

Ces changements à vue ne se sont pas seulement produits en Angleterre. La presse lémanique, elle aussi, a "travaillé" l'opinion belge dans le même sens et nous recommande, avec une insistance qui a éveillé tout au moins notre curiosité, de réorganiser l'armée et de fortifier la vallée de la Meuse. Nous sommes instamment priés de devenir, dans le plus *bref* délai possible, une nation capable de se défendre. Et ces journaux, dont plusieurs sont des organes presque officiels, n'hésitent pas à dire que si nous ne réalisons pas les programmes nouvellement élaborés de la neutralité armée, nous obligerons l'Allemagne à prendre des mesures.

Donc, d'un côté, l'Angleterre nous renie et nous oublie; et, de l'autre, on nous menace de l'Allemagne. On pourrait conclure que le prince de Bismarck et le marquis de Salisbury poursuivent la même politique, celle qui consiste à opérer l'isolement de la France en entourant ses frontières de voisins bien armés qu'elle ne pourrait plus envahir; mais je me garderai de délivrer ce sujet. M'une pareille autorisée nous présentera bientôt, assure-t-on, comme renfermant le secret de la paix durable, cet idéal que nous cherchons tous à atteindre, les armes à la main. Le plus curieux, en cette affaire, c'est que cette plume très savante prétend arriver à isoler la France, ce qui signifie conquérir la paix par une entente entre l'Angleterre et la Russie. Dans les cercles diplomatiques, à Bruxelles, on est convaincu que l'isolement de la France, auquel tend cette mise en scène, est une attaque directe à la Russie, que l'Angleterre voudrait bien isoler du même coup, sans se brouiller avec elle.

Toutes ces questions invisibles il y a quinze jours, sont devenues très claires. Voici pourquoi notre gouvernement est muet. Que voulez-vous qu'il dise? Qu'il a la main forcée? Mais son silence le dit mille fois, avec quelle éloquence!

Nous serons donc soldats malgré nous et nous formerons, non plus la nation belge indépendante, mais la "barrière belge", destinée à séparer l'Allemagne de la France. Nous avons adhéré jusqu'à ce jour que les traités et les signatures des grandes puissances pouvaient remplacer avantageusement les bataillons: ces idées-là n'ont plus cours. Nous devons être un tampon hérissé de forteresses et pourvu d'une armée d'opérations. Depuis le mois de décembre dernier, les correspondants allemands de nos principaux journaux plaident cette thèse avec beaucoup de talent.

Ce n'est pas tout. Si les journalistes ont fait des articles à sensation, les hommes politiques ont écrit des brochures. Nous sommes littéralement envahis par ces brochures, sous prétexte de propagande en faveur du service personnel. La plupart de ces publications s'inspirent plus d'arguments passionnés et injustes que du sentiment de la réalité. La France y est toujours représentée comme l'ennemie menaçante de la Belgique: de sorte que nous avons l'air de nous organiser pour nous battre, un jour ou l'autre, contre les Français. Je pourrais vous citer cela extraits qui auront lieu cette thèse avec beaucoup de talent.

Ce n'est pas tout. Si les journalistes ont fait des articles à sensation, les hommes politiques ont écrit des brochures. Nous sommes littéralement envahis par ces brochures, sous prétexte de propagande en faveur du service personnel. La plupart de ces publications s'inspirent plus d'arguments passionnés et injustes que du sentiment de la réalité. La France y est toujours représentée comme l'ennemie menaçante de la Belgique: de sorte que nous avons l'air de nous organiser pour nous battre, un jour ou l'autre, contre les Français. Je pourrais vous citer cela extraits qui auront lieu prouver que ces généraux préméditent l'invasion de la Belgique. Ces arguments ne sont pas sérieux, et nuiraient à la cause qu'ils prétendent soutenir, si nous n'étions mieux renseignés au sujet des motifs vrais qui nous imposent l'obligation d'organiser la puissance militaire de notre pays.

LES DIAMANTS DE LA COURONNE, EN FRANCE.—Le ministre des finances a été au 12 mai la vente aux enchères des diamants de la Couronne.

Le Régent, qui vaut douze millions, ne sera pas vendu; le Musée du Louvre recevra la montre du dey d'Alger; le gilet du Dauphin et la couronne impériale seront jetés au creuset. La couronne impériale a été remise à la direction des Monnaies, pour la fonte.

Mais, malgré cette réserve et cette fonte, les bijoutiers et les amateurs auront encore un beau choix à faire parmi les pierreries amoncelées sur les tables de l'Hôtel-Drouot: il restera en effet 51,403 brillants pesant 9,910 carats; 21,119 roses pesant 471 carats, et 2,093 perles pesant 7,034 carats. Nous ne parlons ni des rubis, ni des émeraudes, ni des saphirs, ni des turquoises.

Le public de Paris pourra, très prochainement, contempler toutes ces merveilles. La direction des domaines a décidé, en effet, d'organiser au Pavillon de Flore une exposition qui durera près d'un mois, exposition pour laquelle M. Denioll, le directeur de l'Imprimerie nationale, fait exécuter en ce moment un catalogue. Quant à la vente, elle sera faite par les agents de l'administration et non par un commissaire-priseur.

Cinq contre un, dix contre un.

Nous détachons ce passage d'un feuilleton de la *Liberté*:

Qu'est devenu le temps où le grand-chancelier affectaient un si magnifique dédain pour la France et les Français en général? Ses aphorismes à cet égard ont couru le monde. Un de ses secrétaires, M. de Busch, il y a cinq ans à peine, en a fait gorge chaude. Il est vrai que l'animadversion de M. de Bismarck pour la France et les Français remonte, hélas! plus haut. Que de fois n'a-t-il pas dit, un peu après la guerre, que "notre nation était tout au plus bonne à fournir aux autres nations des *coiffeurs* des *danseurs*, et des *cuisiniers*!" Différemment, n'affirmait-il pas, à qui voulait l'entendre, que nous n'avions ni cœur, ni esprit, ni originalité, ni courage, ni dignité, ni sentiment du devoir; que nous étions "une collection de nullités, au peuple de femmes?"

Il faut que les sentiments de M. de Bismarck aient bien changé pour nous, sans toutefois être devenus plus tendres, puisqu'on fait désormais de la France, en Allemagne, comme une bête noire et un épouvantail. Décidément, le grand-chancelier ne nous tient plus pour des *coiffeurs*, des *danseurs*, des *cuisiniers*, ou bien pour "un peuple de femmes." Nous avons grandi à ses yeux. Il s'est souvenu des héroïsmes de la guerre et il tient compte de ceux qu'engendrera et fatalement la guerre dont il nous menace. En 1870-1871, on a successivement écrasé par le nombre des corps d'armée isolés, sans tactique, dépourvus le plus souvent de vivres et parfois de munitions, mais l'histoire porte ses fruits; s'il fallait se battre encore une fois, les masses allemandes trouveraient devant elles des masses non moins compactes et non moins bien outillées que les leurs. Un contre un! On saurait enfin ce que cela peut faire.

Espérons, néanmoins,—rien ne nous interdit cet espoir,—que ce choc épouvantable n'aura pas lieu de longtemps. Si je touche aujourd'hui aux choses tristes de la guerre, ce n'est pas pour grossir les rumeurs alarmistes, loin de là. Je veux uniquement rendre justice au sentiment qui a dicté le livre de *Français et Allemands*, à notre confrère, M. Dick de Lonlay. Ce n'est pas là évidemment l'histoire de la guerre 1870-1871: l'histoire n'a pas pour habitude de délayer son encre dans la poudre et le sang. Ce livre ne paraît plutôt le bulletin vrai et palpitant encore, après tant d'années, des terribles hécatombes dont la patrie française, par une succession de désastres, devint de la façon la plus inopinée le théâtre sanglant.

Ici, il ne faut pas chercher des vues d'ensemble, les considérations à vol d'aigle, tout l'attirail enfin dont les stratégistes en chambre accompagnent les récits militaires. Ce qu'on trouve immédiatement, c'est la sensation du fait, c'est le spectacle d'une lutte dont le caractère se révèle aussitôt: l'héroïsme est condamné d'avance; la solution, c'est le chiffre.

Seulement, on assiste à l'effort colossal de cette armée française, restée glorieuse comme aux jours de Crimée et d'Italie. On voit sans cesse se dresser ces élites sous les feux convergents qui les fauchent, les broient; leur agonie vengeresse fait des vides affreux dans les rangs ennemis. C'est l'écrasement, voilà tout.

Dix contre un, cinq contre un, telle est presque toujours la proportion: chaque fois que nos troupes opèrent et *succombent dans l'isolement*. C'est ce qu'a fait surtout remarquer M. Dick de Lonlay, en montrant, comme pas un de ses confrères, le sublime sacrifice de nos soldats, trouvant trouge, régiment par régiment, compagnie par compagnie, homme par homme, héros par héros! C'est navrant! Malgré tout, au milieu des désastres, on se reprend à espérer. Les larmes qu'on verse sont des larmes de rage, mais non de découragement.

Entente calme, bon sens.

Nous croyons à la paix autant que nous la désirons—dit le *Temps*— mais enfin le désordre où l'on voit les hommes et les choses dans notre pays n'est-il pas fait pour donner à d'autres la tentation de nous prendre en flagrant délit de confusion? Un peuple uni, calme et sensé, décourage bien des malveillances et, en donnant l'impression de la solidité morale, il ôte à ses ennemis toute idée de mettre sa solidité matérielle à l'épreuve.

C'est là ce qu'il faudrait avoir dans le cœur et dans la tête. Qu'importe par exemple, à notre situation dans le monde, que la séparation de l'Eglise et de l'Etat arrive plus tôt ou plus tard, ou pas du tout? Ajouterait-elle un seul élément à notre système de défense? Tout au contraire, elle ôterait à une partie de nos concitoyens—non sans doute le sentiment du devoir, mais l'entrain, la bonne humeur, la foi à nécessaires pour donner à notre nation l'élan qui a très souvent la raison de ses victoires. On se battrait avec résolution, parce que, si la guerre éclatait, elle ne pourrait être que le résultat d'une agression monstrueuse, mais on ne se battrait avec joie que si la fraternité des âmes était la compagne de la fraternité des armes. Un journal, qui est rarement de notre avis, mais que nous sommes heureux de citer dans cette circonstance, la *Lanterne*, se livre justement aux mêmes réflexions sur le même sujet. "L'heure, dit-elle, nous paraît mal choisie pour soulever les questions qui divisent. A l'heure du danger national, il ne doit plus y avoir en France ni catholiques ni libres penseurs, rien que des Français. Il ne faut ni préoccupations, ni froissements, ni rancunes, rien que la pensée de la patrie et l'invincible volonté de la défendre victorieusement." C'était aussi le langage de M. l'évêque d'Angers lors des réceptions du 1er janvier, et M. Rano, qui nous a inspiré ces réflexions, n'est pas moins éloquent dans l'expression de ce sentiment patriotique. "L'on n'est pas fort seulement, s'écrie-t-il parce qu'on a beaucoup de soldats, des fusils à tir rapide et de bons canons. Il faut quelque chose de plus, il faut la concorde, la concentration de toutes les forces vives de la nation, il faut l'âme de tout un peuple qui dans une pensée commune de dévouement à la patrie!"

Décédé le 2 mars, à 7 heures du soir, à l'âge